

ÉTAT N° 1.

REVENU et dépense du ministère des postes du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1888.

REVENUS.	Montant.	DÉPENSES.	Payé par chèque à même le crédit parlementaire.	Payé par les maîtres de poste à même les revenus perçus.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Balances dues par les maîtres de poste, 30 juin '87	74,321 63	Etat:	735,886 92	735,886 92	735,886 92
Port payé en argent sur lettres.....	17,148 21	1 { Transp. des malles par terre.....	86,608 19	86,608 19	86,608 19
do do lettres, timbres, etc.....	870 96	2 { do bateaux à vap., etc.....	848,875 21	848,875 21	848,875 21
do do journaux et revues périodiques.....	302 76	2 { do chemins de fer.....	19,932 63	19,932 63	19,932 63
do lettres prises en route.....	256 65	{ Conf. et rép. de sacs de maille et serrures.....	1,691,310 25	1,691,310 25	1,691,310 25
Montant perçu par les facteurs.....	22,740 72	A. Appointements.....	993,903 86	548,213 34	1,542,117 20
Loyers des boîtes aux lettres, tiroirs, etc.....	2,723,062 44½	B. Allocation pour expéditions en passe.....	3,874 25	46,601 23	46,601 23
Timbres, cartes-poste, etc., vendus.....	1,830 25	C. Allocated pour loyer, comb. et éclairage.....	16,695 55	33,978 18	33,978 18
Diverses recettes (y compris \$852.28 reçus au département).....	8,332 47	D. Escompte aux vendeurs de timbres.....	68,144 88	9,765 42	13,639 67
Port océanique de la Grande-Bretagne, 3 mois jusqu'au 31 décembre 1886; et poste aux paquets du 1er août au 31 décembre 1887.....	2,848,866 09½	E. Frais de voyages.....	58,928 70	14 38	16,695 55
	45,446 60½	F. Mémoires des fournisseurs.....	1,394 00	68,159 26
	2,803,419 49	G. Loyers et taxes.....	35 65	1,394 00
Revenu net.....		H. Papeterie, impressions et annonces.....	55,448 75	58,933 40
Moins—Lettres mal exp. et de rebut, \$ 3,140 85½		I. Combustible, éclairage et eau.....
Balances dues par les maîtres de poste, 30 juin 1888.....	45,446 60½	K. Divers déboursés.....	5,084 71	5,084 71
	2,803,419 49		\$2,889,728 59	\$643,669 26	60,533 46
Revenu net.....					
Etat le contenu suivie jusqu'à présent cette somme comprend les recettes actuellement <i>transférées au receveur général</i> jusqu'au 30 juin seulement. Vu certains changements apportés dans la comptabilité, le département est aujourd'hui en mesure de donner comme revenu additionnel la différence de					

\$162,978.45 entre le montant ainsi payé en plus et le revenu réel applicable à l'année fiscale, tel que démontré par les livres du départ. des postes. A l'avenir, les rapports qui seront faits au parlement, embrasseront la période couvrant du 1er juillet au 30 juin de chaque année.....	162,978 45
Balance.....	566,989 91
	\$3,533,397 85

W. H. SMITHSON,
Comptable.

J. O. STEWART,
Contrôleur financier.